

Guide aux parents et règles de conduite pour les élèves

BIENVENUE À L'ÉCOLE MASSÉ

Nous sommes heureux de vous accueillir à l'école Massé qui est l'un des 27 établissements primaires du Centre des services scolaire des Draveurs. L'école Massé a été inaugurée en 1956 et nous pouvons affirmer qu'elle a assuré l'éducation de plusieurs générations d'enfants.

Son service de garde, ouvert depuis 1988, offre une gamme d'activités qui favorisent le développement global des enfants tout en tenant compte de leurs besoins et de leurs intérêts.

L'engagement du personnel enseignant dans la réussite des élèves, la collaboration des parents, des grands-parents même, et les partenariats créés avec la communauté contribuent au développement de nombreux projets novateurs afin que les élèves explorent leurs goûts et développent leurs talents. Le sentiment d'appartenance des élèves envers leur école reflète les valeurs qui y sont véhiculées : l'engagement, l'entraide et la bienveillance.

Le dynamisme du personnel de l'école, allié à l'esprit d'ouverture de la Direction, permet aux élèves d'évoluer dans un cadre stimulant grâce à la réalisation de projets en science, en littérature, en musique ou sur le plan de l'activité physique. Engagée dans une vision commune, l'équipe voit au cheminement scolaire des élèves et met en œuvre les moyens requis pour assurer la réussite du plus grand nombre.

PRÉSCOLAIRE

Accueil	8 h 20 à 8 h 25
Cours	8 h 25 à 11 h 45
Dîner	11 h 45 à 13 h 10
Surveillance dans la cour	13 h à 13 h 10
Accueil	13 h 10 à 13 h 15
Cours	13 h 15 à 14 h 43
Départ des autobus	14 h 45

Circulation à l'école

Arrivées

Marcheurs et autobus :

- Lorsque les élèves se déplacent à pied pour se rendre à l'école, ils doivent le faire en fonction des corridors de sécurité. En tout temps, ils doivent respecter les consignes des brigadiers (élèves de 5^e et 6^e année et adultes).
- Lorsque les élèves arrivent à l'école, ils doivent se rendre dans la cour en empruntant le corridor près des locaux de maternelles situés à l'extrême droite de l'école.
- Les élèves doivent descendre de leur bicyclette lorsqu'ils arrivent à l'école et passer par la cour des maternelles pour aller la stationner au fond de la cour. Il est à noter que l'école n'est pas responsable des bris ou des vols.

Élèves transportés par leurs parents :

- Les élèves doivent entrer dans la cour par l'entrée de la clôture du côté du stationnement de l'église.
- Le stationnement de l'école est **réservé aux détenteurs de permis**. Vous n'avez pas accès à ces espaces ni aux stationnements visiteurs, et ce, en tout temps entre 7 h et 16 h.
- Les parents peuvent utiliser le stationnement de l'église (entrée sur St-Louis seulement).
- Les élèves qui ne sont pas inscrits au service de garde peuvent entrer sur la cour uniquement à partir de 8 h 10 et 13 h.

PRIMAIRE

Surveillance dans la cour	8 h 10 à 8 h 20
Accueil	8 h 20 à 8 h 25
Cours	8 h 25 à 10 h 25
Récréation	10 h 27 à 10 h 42
Cours	10 h 45 à 11 h 45
Dîner	11 h 45 à 13 h 10
Surveillance dans la cour	13 h à 13 h 10
Accueil	13 h 10 à 13 h 15
Cours	13 h 15 à 14 h 15
Récréation	14 h 17 à 14 h 32
Cours	14 h 37 à 15 h 37
Départ des autobus	15 h 42

- L'élève **marcheur** doit quitter immédiatement la cour d'école et se diriger vers son domicile. Les attroupements ne sont pas autorisés et ils ne peuvent passer par le stationnement de l'église.
- L'élève qui prend **l'autobus** doit se diriger rapidement à son poste d'embarquement et suivre les consignes des responsables.
- Le **parent** qui vient chercher son enfant doit l'attendre à la clôture du stationnement de l'église avant 15 h 37. Si le parent est en retard, à partir de 15 h 42, l'élève sera dirigé au service de garde et des frais seront facturés.
- De 15 h 37 à 17 h 30, la cour d'école est **réservée aux utilisateurs du service de garde.**

Visiteurs

- Tout adulte qui arrive à l'école doit se présenter au secrétariat en utilisant la porte principale.
- Les adultes, autres que les membres du personnel, **n'ont pas l'autorisation** de circuler dans l'école, dans la cour ou d'intervenir auprès des élèves.

Intimidation et écarts de conduite

Tout acte d'intimidation est strictement interdit.

Si un élève a un comportement inadéquat (impolitesse envers les adultes, refus de travailler, violence physique, violence verbale, geste dangereux, etc.), **son comportement sera sanctionné par une conséquence selon la gravité du geste.** **Dans le cas d'une inconduite majeure**, les parents en seront informés et nous appliquerons le protocole établi par l'école (note Mozaïk, fiche, conséquence, suivi). Il est à noter que la direction se réserve le droit de suspendre un élève selon la gravité du geste posé. Le parent aura alors l'obligation de venir le chercher. Au retour d'une suspension, une rencontre sera planifiée.

Nous vous invitons à consulter notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence sur notre site web pour plus de détails.

Vous pouvez aussi **dénoncer en toute confidentialité tout geste d'intimidation** via le site Web de l'école Massé en cliquant sur :

iedenonce-masse@cssd.gouv.qc.ca

Règles générales de conduite

L'élève doit :

- Circuler calmement et en silence dans l'école.
- Respecter le matériel et l'environnement de l'école
- Utiliser un langage et un comportement respectueux envers ses pairs.
- Laisser la gomme à mâcher ou toutes autres friandises à la maison.
- Cesser ses activités au son de la cloche et se diriger sans flâner vers la porte d'entrée en se plaçant calmement en rang (récréations).
- Obtenir la permission d'un adulte pour sortir de la cour d'école (récréations).
- Respecter les animateurs de la cour (récréations).

Il est interdit :

- De se bousculer, se tirailler, se chamailler, etc.
- D'apporter des jeux électroniques, des appareils électroniques, des appareils photo et des téléphones cellulaires.
- D'échanger des objets personnels (cartes de collection, etc.)
- D'apporter de la maison des ballons et des balles puisqu'il y a un système de prêt à l'école.

Absences ou retards

La fréquentation quotidienne de l'élève est étroitement liée à son bon cheminement scolaire. S'il doit s'absenter de l'école, il est impératif d'en aviser le secrétariat (Mozaïk ou appel téléphonique). La fréquence élevée des absences nuit aux apprentissages. Il est de la responsabilité des parents de s'assurer que leur enfant fréquente l'école de façon assidue sans quoi l'école peut être amenée à devoir faire un signalement à la DPJ.

Le parent doit s'assurer que son enfant arrive à l'heure, soit avant 8 h 20 et 13 h 10. Nous demandons votre collaboration pour éviter les départs hâtifs ou en cours de journée.

Absences prolongées

Advenant une situation exceptionnelle où l'élève doive s'absenter pour des raisons majeures pour une durée de plus de cinq jours consécutifs, le parent doit remplir le formulaire prévu à cette fin et le remettre dès que possible au titulaire de l'élève. L'enseignant mettra de côté le travail fait en classe pendant son absence et le remettra à l'élève à son retour.

Épreuves ministérielles ou du CSSD

Pour les élèves de la 4^e et 6^e année, voici les motifs valables des absences à une épreuve du ministère de l'Éducation ou du Centre des Services Scolaire des Draveurs.

- Maladie grave ou accident confirmé par une attestation médicale ;
- Le décès d'un proche ;
- Une convocation à un tribunal ;
- La participation à un évènement d'envergure.

Ces quatre éléments constituent **les seuls motifs reconnus**. Autrement, un élève qui s'absente lors de la passation d'une épreuve obligatoire sans motif reconnu se verra recevoir la note de « 0 ».

Santé et sécurité

Allergies

Dans une situation où l'enfant a une allergie sévère, les parents avisent par écrit l'école et un protocole doit être établi avec le personnel infirmier du CLSC de Gatineau travaillant à l'école. Il est interdit d'apporter à l'école et dans le transport scolaire des produits à base d'arachides et de noix. Le partage des collations est également interdit.

Accident grave

Lors d'un accident ou d'une blessure, le personnel du secrétariat s'occupe de l'élève. Si l'accident est grave et nécessite une intervention médicale, l'école communique avec les parents pour les informer de la situation et leur demander de venir chercher l'enfant. S'il y a impossibilité de rejoindre les parents, ou à la demande de ceux-ci, une ambulance sera demandée à leurs frais et l'élève sera reconduit à l'hôpital de Gatineau.

Médication

Toute médication demeure sous la responsabilité du parent. Elle doit être identifiée par un code de prescription médicale apparaissant sur le contenant original avec la prescription du dosage et l'heure de l'administration. Par mesure de sécurité, l'école fournit un formulaire qui doit être rempli et qui doit accompagner le médicament.

Pédiculose

Si le parent réalise que son enfant a des poux, il doit faire le traitement et informer l'école le plus rapidement possible afin que nous puissions en aviser les parents des autres élèves du groupe. Toutes ces informations restent confidentielles.

L'élève doit apporter deux collations santé tous les jours.

Tenue vestimentaire

En tout temps, l'élève doit avoir :

- Des vêtements convenables et propres.
- Des chaussures qui tiennent bien dans les pieds c'est-à-dire qui s'attachent préférablement avec des lacets ou du velcro.
- Une paire de chaussures pour l'intérieur et une autre pour l'extérieur.
- Des vêtements appropriés pour la saison et en cas de pluie car, à moins d'un orage, les enfants sortiront à l'extérieur.
- Des vêtements appropriés pour l'activité physique.
- Des vêtements de rechange identifiés (sous-vêtements, bas, pantalon, chandail) pour le préscolaire et le premier cycle.

Code blanc

En cas d'intrusion d'un individu indésirable dans l'école, la procédure « CODE BLANC » est prévue.

- Une pratique supervisée par le service de police de Gatineau a lieu une fois par année. Des mesures sont en place dans le but d'éviter le plus possible les risques d'intrusion d'individus ayant de mauvaises intentions.
- Chaque fois que vous vous présentez par la porte du secrétariat, vous nous aidez à faire en sorte de mieux protéger vos enfants.
- Sentez-vous rassurés si le personnel de l'école vous demande de respecter les règles prévues.

Bibliothèque

Les élèves doivent :

- Chuchoter et circuler calmement dans le local.
- Avoir rapporté leurs livres pour en emprunter de nouveaux.
- Être responsables des livres qu'ils empruntent. Si un livre est perdu ou abîmé, une facture sera émise et devra être payée avant qu'ils puissent en emprunter à nouveau.

Service de garde

Heures d'ouverture

- 7 h à 8 h 10
- 11 h 45 à 13 h
- 14 h 43 (préscolaire) et 15 h 37 (primaire) à 17 h 30



Apprendre en harmonie

**École
massé**

Bienveillance Entraide Engagement

Le service de garde ferme ses portes à 17 h 30, des frais de 5,00 \$/famille pour chaque dix minutes de retard seront facturés aux parents dès l'heure de fermeture.

Arrivées et départs du service de garde

- Le matin, l'élève entre par la porte 4. Le parent doit attendre que son enfant soit entré dans l'établissement avant de quitter. Les élèves du préscolaire doivent être accompagnés par leurs parents.
- Au moment du départ, les parents doivent se présenter à partir de 15 h 45 à la porte principale (porte 1) où une éducatrice les accueillera.
- Seuls les parents des élèves du préscolaire sont autorisés à entrer dans l'école à partir de 14 h 43. Ils doivent cependant obligatoirement se présenter au secrétariat.

Service des dîneurs

- Le service des dîneurs s'adresse uniquement aux élèves transportés par autobus. Les autres élèves doivent dîner au service de garde (coût et service différents).
- Il n'y a aucun micro-ondes à l'école. Un service de traiteur est toutefois disponible.

Le présent recueil comprend les règles générales qui s'appliquent à tous les élèves de l'école Massé. Ces règles permettent d'assurer à tous les enfants un milieu sécuritaire, un climat propice à l'apprentissage et des relations interpersonnelles harmonieuses. À cet effet, la collaboration des parents est essentielle à la vie de l'école Massé. Nous demandons aux parents de lire le présent recueil avec leur enfant et de le signer.

Nous avons lu le présent recueil :

Signature du parent

Signature de l'élève

Date

